Image not found or type unknown

Augmentation et reconnaissance injuste ?

Par **ami91**, le **16/01/2016** à **12:50**

Bonjour,
je suis préparateur de commandes en logistique depuis bientôt 13 ans dans la même boite . J'y suis entré en horaire décalée (1semaine matin / 1semaine soir) , les accords entreprise prévoyaient une prime "d'équipe" pour le désagrément de ces horraires. Après 3mois on m'a proposé d'être de journée avec des horraires fixes pour effectuer un travail bien specifique toujours dans le même service ; le deal c'était ou j'accepte et perdrais ma prime d'équipe ou je restais comme j'étais et ils proposeraient à quelqu'un d'autre . J'ai accepté ces horraire et de me séparer de cette prime . Jusque là ...rien à dire.
Les années passent et les choses évolues ...petit à petit je réintègre le travail d'avant toujours avec mes horraires de journée , de plus je fais preuve de beaucoup de polyvalence jusqu'à aider même pendant 5ans (6mois de l'année) à la retouche photo pour le catalogue papier et web (rien à voir avec mon emploi) , plus d'autres aides dans d'autres services mais plus court...
En fin d'année , lors de mes entretiens j'ai toujours rempli mes objectifs .
Deux questions se posent actuellement :
- L'équipe avec laquelle je travaille change d'horraires , et passe de journée . Pour compenser la perte de leur prime la DRH décide donc de leur mettre 50 brut sur leur salaire (donc une augmentation)...c'est très bien...sauf que moi étant déjà de journée , rien car à cet instant je n'ai pas de prime ! Pourtant à l'époque on ne m'avait rien proposé , j'ai juste perdue ma prime... est-ce normal ?

- Ma deuxième question : ayant rempli mes objectifs et ayant été très polyvalant , est-il normal que mes augmentations et donc mon salaire soit plus bas que la plupart des gens qui travaillent avec moi ???

Après 13 ans je me sens réellement lésé

Je n'arrive pas à trouver de réponses sur internet , merci d'avance de vos conseils

Par **P.M.**, le **16/01/2016** à **12:55**

Bonjour,
Si pour un travail égal, vous n'avez pas un salaire égal, vous pourriez demander à l'employeur des explications...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés